

Entre autres moyens pour faire venir l'argent dans leurs caisses, nous citerons :

1° Les dons, offrandes et aumônes des personnes, riches ou non, pieuses et charitables.

2° Les quêtes, à l'école, pour les couronnes, rubans, voiles et robes à la Sainte-Vierge; à l'école, à domicile et à l'église pour le denier de Saint-Pierre, les enfants-trouvés, les cochinchinois, l'entretien de l'église, les blessés, les prisonniers de guerre, etc., etc. *Est-il bien sûr que le produit de ces quêtes revienne complètement à destination et qu'une grande partie ne reste pas acquise au couvent ?*

3° Les legs par testaments.

4° Les classes payantes.

5° Les classes non payantes pour lesquelles il est alloué des fonds communaux.

6° La vente à prix double et triple des livres, cahiers, plumes et autres fournitures aux élèves tant des classes payantes que des classes gratuites.

7° Le bénéfice réalisé sur le chauffage. Pendant les trois mois d'hiver, chaque élève, riche ou pauvre, est tenu de donner pour cet objet au moins un franc par mois. Ce bénéfice est de plusieurs centaines de francs chaque année.

8. Les amendes et punitions pécuniaires des élèves. Ce système est très ingénieux, nous y reviendrons un autre jour.

Mais arrêtons-nous, nous n'en finirons pas si nous voulons continuer, les sœurs ayant une innombrable quantité de cordes à leur arc.

On ne saurait s'imaginer combien tous ces moyens d'abus et d'exploitation du travail des pauvres filles et de la crédulité publique versent de fonds dans la sainte caisse de la communauté. Tous ces fonds sont chéris, soignés avec amour et leurs propriétaires qui connaissent admirablement le grand art de leur faire des petits, les convertissent en maisons, terres, champs, prés, vignes, bois; troupeaux; en titres de rentes, actions, obligations de toutes sortes et de tous pays.

N'y a-t-il pas la matière à la plus sérieuse préoccupation de ceux qui ont pour mission de veiller aux grands intérêts moraux et matériels du pays.

Nous prions le lecteur d'excuser la longueur de cette citation; mais il est nécessaire de montrer ce qu'on imprime à Roubaix, sous le patronage d'actionnaires dont un certain nombre, dit-on, sont conseillers municipaux.

Ces messieurs ont-ils conscience du mal qu'ils font ou qu'ils encouragent? Se sont-ils quelquefois interrogés sur l'effet produit dans des esprits peu éclairés et prompts à s'irriter, par de tels articles, dirigés tantôt contre ce qu'on appelle les « classes privilégiées », tantôt contre les prêtres et les ordres religieux? Ont-ils demandé à cet ouvrier, ignorant ou à peu près, agri souvent par la misère et la souffrance, quelles pensées de colère et de haine s'élèvent dans son cœur, quand on vient lui dire que sa sœur ou sa fille, confiée au couvent, est fatalement vouée à la prostitution, au déshonneur? Si ceux qui écrivent de pareilles choses sont coupables, que dire de ceux qui emploient leur fortune et leur influence à les propager? Et qu'on ne s'excuse point sur le but politique, qu'on ne dise point qu'en patronnant une pareille œuvre, on a voulu défendre la République. Jeter la division et la défiance entre le pauvre et le riche, semer la haine et la calomnie contre des femmes, des religieuses, ce n'est point là servir une cause, c'est la déshonorer.

Et maintenant, avons-nous besoin de dire que les détails donnés par l'article des journaux démocratiques, sont tout à la fois faux et ridicules? Il existe à Roubaix une de ces communautés où les jeunes filles apprennent à travailler; c'est l'orphelinat des filles de la Charité, fondé par Mme Yv. Lefebvre-Ducauteau. Nous l'avons visité; nous avons vu les enfants du patron entourés de soins, de dévouement et d'amour, heureux, gais, témoignant la plus tendre reconnaissance aux saintes et admirables femmes qui leur servent de mères.

La maison de Roubaix compte environ soixante orphelines, dont la moitié n'a pas encore atteint l'âge de 11 ans. Elles reçoivent un enseignement primaire très complet, sont exercées à tous les soins du ménage et apprennent la couture. Elles confectionnent, non-seulement des chemises, mais encore des robes, des jupons et généralement tous les effets à l'usage des femmes; les plus intelligentes brodent et la plupart deviendront d'habiles ouvrières. A leur majorité, elles sont placées dans de bonnes maisons, par les soins de la communauté et des dames bienfaitrices. Jusque-là, le produit de leur travail est consacré à leur entretien; les aînées viennent en aide aux plus jeunes et c'est ainsi qu'elles apprennent à pratiquer la fraternité chrétienne.

Loin de posséder les richesses qu'on leur suppose, les sœurs — qu'elles me pardonnent cette indiscretion — se trouvent parfois dans la plus extrême pénurie. « Je ne sais comment nous paierons notre boulanger ce mois-ci », me disait l'autre soir la supérieure — une de ces femmes distinguées, intelligentes, comme en compte en si grand nombre l'ordre de Saint-Vincent.

La journée des orphelines est divisée par des classes, des récréations et des leçons de musique, car les arts d'agrément ne sont pas non plus négligés; elles sont aussi chargées de la cuisine à tour de rôle; les travaux d'aiguille ne les absorbent donc point outre mesure et toutes les figures que nous avons vues respirent la santé la plus florissante :

Il y a aussi à l'orphelinat un ouvrier externe: les jeunes filles qui y apprennent à travailler sont payées selon leur mérite. On nous a montré des enfants de 12 à 14 ans qui gagnent 8, 10 et 11 francs par semaine.

Généralement, les vêtements confectionnés dans la maison sont vendus à Paris et à des prix égaux, sinon supérieurs, à ceux de nos couturières. Celles-ci ne sauraient donc redouter la concurrence.

Les livres de la maison pourraient, au besoin, donner la preuve de l'exactitude de tous ces détails.

A la demande qui lui en a été faite par des fabricants, l'orphelinat forme aussi des *piqurières* et des *éplucheuses*; les jeunes filles sont ainsi éloignées de milieux trop souvent funestes à leur innocence.

Voilà ce qui se passe à l'ouvroir du couvent, et l'on voit que cela ne ressemble guère au sombre tableau tracé par les feuilles républicaines. Ce qui est vrai à Roubaix, l'est partout.

Aussi avons-nous voulu rétablir la vérité sur les faits matériels, mais il ne saurait nous convenir de défendre les sœurs contre les odieuses imputations de leurs détracteurs; il y a de ces choses dont il faut laisser au mépris public le soin de faire justice.

Les œuvres des filles de la Charité parlent assez éloquemment leur faveur et nous ne pourrions rien dire qui puisse ajouter au respect et à la vénération dont elles sont entourées parmi nous.

ALFRED REBOUX.

La Chambre consultative nous adresse la communication suivante :

« Des craintes sérieuses s'étant manifestées parmi nos industriels au sujet des retards qui existent dans les arrivages de charbon, la Chambre Consultative a délégué aussitôt deux de ses membres près de M. l'Inspecteur principal du Chemin de fer du Nord pour l'entretenir de la gravité de cette question et des conséquences qu'un chômage, même partiel, pourrait avoir pour notre cité.

« Ces délégués ont reçu de M. l'Inspecteur principal l'assurance que rien ne pouvait justifier ces craintes et que, d'ailleurs, un grand nombre de wagons étaient en charge à Auzin, Bethune et Aniche et qu'ils étaient sur le point d'arriver.

« Mais M. l'Inspecteur principal a insisté

sur un point essentiel, c'est qu'il faut absolument, vu l'insuffisance momentanée du matériel, que les intéressés mettent toute diligence dans les déchargements de wagons; car, a-t-il ajouté, il arrive fréquemment qu'à Roubaix, comme ailleurs, les gares sont encombrées de charbon, parce que les déchargements ne s'effectuent pas au fur et à mesure des arrivages.

« De retour à Roubaix, les délégués de la Chambre consultative ont visité M. le chef de gare, dont la vigilance ne saurait être contestée; ils ont reçu de lui la promesse formelle que plus que jamais, il veillerait à ce que les marchands de charbon et autres effectuent leurs déchargements sans le moindre retard, afin de rendre libre cette partie du matériel. »

De son côté, M. le chef de gare nous écrit :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je vous serai obligé de vouloir bien insérer l'avis suivant dans votre plus prochain numéro :

« Dans un moment où les industriels se plaignent vivement de la pénurie du matériel à houille, le commerce est intéressé à ce que les déchargements de l'espèce s'opèrent dans le plus court délai possible; c'est le contraire qui se produit en ce moment, les wagons ne peuvent donc plus retourner en temps utile aux fosses, pour faire face aux nombreuses commandes de notre place; les industriels et marchands de charbons sont donc, instantanément priés d'activer par tous les moyens possibles l'enlèvement des houilles qui leur sont destinées, s'ils ne veulent pas que ces transports soient momentanément suspendus.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Le chef de gare
« E. ANDRÉ. »

En présence du développement que prend le typhus contagieux du bétail dans le Nord de la France, M. le ministre des finances de Belgique, d'accord avec le département de l'intérieur, a décidé que l'importation et le transit des laines brutes sont subordonnées à la condition que cette marchandise soit toujours emballée dans des sacs parfaitement fermés.

Parmi les membres de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur le régime des sucres, nous remarquons MM. Boduin, Kolb-Bernard, Théry, Plichon, Maurice, Pajot, députés du Nord.

Une circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce invite les préfets à tout préparer pour la remise en vigueur des concours régionaux dès le printemps prochain.

Il faut que le travail des préfets soit rendu au ministère avant la fin de janvier.

Le gouvernement maintiendra au budget la somme précédemment affectée au concours régionaux qui s'ouvriront en avril 1872.

Le gouvernement serait décidé à démonétiser toutes les pièces d'or et d'argent frappées à d'autres effigies que celle de la République. Le décret, à ce qu'il paraît, serait à la veille d'être lancé.

Nous allons donc voir se vider enfin tous ces vieux bas de laine où les thésauriseurs et les trembleurs ont enfoui, avec leur patriotisme, tous les louis qu'ils ont pu ramasser.

Ce jour-là la crise monétaire disparaîtra comme par enchantement!

M. le préfet vient d'adresser la circulaire suivante, à MM. les sous-préfets et maires du département :

Lille, 5 décembre 1871.

Messieurs, vous trouverez à la suite de la présente circulaire, le prospectus d'une souscription nationale ouverte dans le but de reconstruire les chaumières ruinées par la guerre.

Cette œuvre toute patriotique et de bienfaisance, fondée sous le patronage de M^{me} Thiers, est destinée à soulager des infortunes dignes du plus grand intérêt.

Permettez-moi, Messieurs, de la recommander particulièrement à votre bienveillance.

La cotisation est de cinq centimes par semaine. On souscrit dans toutes les mairies, à la Trésorerie Générale des finances et aux Recettes particulières.

Je suis d'avance assuré, Messieurs, que grâce à vos bons soins, la souscription à un sou pour reconstruire les chaumières sera accueillie avec empressement et sympathie dans toutes les communes du département. Le montant des souscriptions devant être publié, je vous serai reconnaissant de vouloir bien m'envoyer, pour chaque commune, une note indiquant le nombre de souscripteurs, ainsi que le montant des cotisations payées.

Je vous remercie à l'avance des soins que vous voudrez bien donner à cette souscription patriotique, et je vous renouvelle l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet du Nord.
SÉQUIER.

Les journaux de Lille annoncent la mort de M. Auguste Flamen, ancien maire de Lille, avocat et administrateur des hospices, décédé, hier, à l'âge de 70 ans.

La loyauté de son caractère, sa bienveillance, son dévouement à la chose publique et aux nombreux intérêts qui lui étaient confiés, lui avaient attiré l'estime et la sympathie de tous ses concitoyens. M. Flamen avait succédé à M. Richebé à la mairie de Lille.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, 12 décembre 1871.

« Monsieur le directeur du Journal de Roubaix,

« La plus grande partie des souscripteurs aux journaux économiques, a bien voulu nous autoriser à employer les sommes restant en caisse à des dégrèvements au mont-de-piété.

« Nous vous remercions ci-contre le résumé de cette dernière opération et réclamons de votre obligeance de la faire reconnaître à nos souscripteurs par la voix de votre journal.

« Recevez, Monsieur le directeur, avec nos remerciements, nos bien sincères salutations.

« La Commission. »

Fourneaux économiques

Somme en caisse au 15 mai 1871: 6526 fr. 40 c.

15 au 25 juin. Dividendes remboursés à 14 souscripteurs	700 00
Payé à M. Béghin, facture de circulaires	11 75
Payé l'affranchissement des circulaires	2 95
Payé à M. Lesguillon, pour affiches et la pose des dites	33 00
3 juillet. Versé au mont-de-piété	1.000 00
10 juillet. Versé au mont-de-piété	2.500 00
18 juillet. Versé au mont-de-piété	1.000 00
18 juillet. Payé au concierge de la caserne	5 00
26 juillet. Versé au mont-de-piété	400 00
16 août. Versé au mont-de-piété	250 00
16 août. Payé à M. Vergin, note de vitrerie	13 15
11 septembre. Payé pour le remboursement d'une chaudière	221 00
11 septembre. Payé à M. Paulus, pour nettoyage de la machine	7 80
26 novembre. Versé au mont-de-piété	100 00
10 décembre. Payé au mont-de-piété pour solde	263 00
11 décembre. Achat de 16 paires sabots, pour des enfants de l'école mutuelle	8 75
Somme égale :	6.526 40

Nous avons opéré 1.696 dégrèvements pour 5.513 francs, s. décomposant par 5.138.50 sommes prêtées, 374.50 intérêts et frais.

N. B. La comptabilité des Fourneaux et les pièces à l'appui seront déposées aux archives de la Mairie à titre de renseignements.

La médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent,

ayant appartenu à la garde nationale mobilisée du Nord :

Désiré Vallard, soldat; amputé.

Antoine-Joseph Martin, soldat; amputé.

Christophe-Louis Michel Delcroix, soldat; amputé.

Placide Vitaux, soldat; 1 blessure.

Renel-Angé Ledieu, soldat; 1 blessure.

Antoine Laude, soldat; 2 blessures.

Voici la liste des numéros des obligations de Lille (1868) sortis au 1er décembre 1871 :

47 — 51 — 488 — 601 — 706 — 917 — 995 —	1172 — 1211 — 1274 — 1386 — 1396 — 1475 —
1553 — 1756 — 1785 — 1869 — 1890 —	1903 — 1986 — 2025 — 2114 — 2375 — 2449 —
2546 — 2677 — 2863 — 2969 — 3038 —	3108 — 3129 — 3163 — 3245 — 3401 —
3533 — 3691 — 3829 — 3853 — 4094 —	4136 — 4150 — 4262 — 4257 — 4417 — 4440 —
4478 — 4705 — 4819 — 4961 — 5379 —	5484 — 5592 — 5717 — 6374 — 6619 —
6754 — 6864 — 6903 — 7006 — 7021 —	7160 — 7261 — 7283 — 7362 — 7683 —
7402 — 7441 — 7474 — 7475 — 7832 —	7835 — 8001 — 8224 — 8239 — 8242 —
8296 — 8338 — 8343 — 8368 — 8429 —	8592 — 8657 — 8667 — 8688 — 8738 —
9018 — 9043 — 9095 — 9220 — 9232 —	9389 — 9676 — 9716 — 9824 — 9843 — 9894 —
9970 — 9981 — 10288 — 10328 — 10472 —	10547 — 10659 — 10712 — 10759 — 10853 —
10875 — 11048 — 11283 — 11462 — 11685 —	11723 — 11757 — 11719 — 11932 — 12012 —
12154 — 12208 — 12212 — 12337 —	12440 — 12448 — 12511 — 12751 — 12883 —
13015 — 13460 — 13554 — 13682 —	13720 — 13805 — 14028 — 14134 — 14147 —
14150 — 14299 — 14696 — 14809 —	15108 — 15248 — 15261 — 15319 — 15376 —
15612 — 15911 — 16130 — 16231 —	16366 — 16361 — 16674 — 16804 — 16930.

Les obligations ci-dessus ont droit, en outre à 11 fr. 2d d'intérêt.

Dernières nouvelles

Le Courrier de l'après-midi n'a pas été distribué à Roubaix aujourd'hui. Le train de Paris a, dit-on, subi un retard considérable.

Commerce

Havre, 13 décembre. (Dépêche de MM. Kablé et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes, 4,500 b.; bonne demande; marché tendu.

Liverpool, 13 décembre. (Dépêche de MM. Kablé et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes, 15 à 2,000 b.; marché actif; prix très raides pour disponible; livrable moins tendu. Recettes : 62,000 b.

BOURSE DE PARIS

du 13 Décembre	
Rente 3 p. o/o	56 95
— 4. 1/2 p. o/o	81 ..
Nouvel emprunt	91 15

M O D E S

Madame DEPOLLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux Quatre Saisons) rue Pellart, n° 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames, demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

Enghlis spoken. — Fashionable millinery. 1610

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

ANNONCES

PUBLICATION LÉGALE

Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, et de M^e PAQUET et LEFRANÇO, avoués à Lille.

VILLE DE ROUBAIX

Rue de Tourcoing, rue Jacquart et rue Duflos, en face de la Banque de France.

FILATURE

de laine peignée

MAISONS

d'habitation

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, judiciairement

le mardi 19 décembre 1871, à 11 heures de relevé.

Grande propriété, comprenant :

1° Maison d'habitation avec grand-porche, rue de Tourcoing, 86.

2° Vastes bâtiments en rez-de-chaussée à usage de filature de laine peignée.

3° Maison d'habitation, rue de Tourcoing, n° 84.

4° Maison à usage de cabaret, rue de Tourcoing, n° 88.

Le tout érigé sur et avec 5,860 mètres carrés environ de terrain; cette propriété dépend de la succession Duflos.

Mise-à-prix avec le matériel de filature 120,000 fr.

Mise-à-prix sans matériel 105,000 fr.

S'adresseraudit notaire DUTHOIT, pour visiter la propriété. 1632.

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

A VENDRE

UNE JOLIE

FERME

et 11 hectares de labour et verger plantés, à proximité de Roubaix.

S'adresser pour les renseignements à M^e VALENDUCQ 1626.

A vendre

Une machine à retordre

de 50 broches, plus une doubleuse de 12 broches. Le tout nouveau système RYO Gatteau.

S'adresser à M^e HERBERT, notaire à Lille, Grande-Rue, 41.

A VENDRE

80 Beaux ORMES

et Peupliers

A Tourcoing, hameau de l'Épinette près du Vert Pré, le 18 décembre prochain, à 1 heure.

Réunion sur les lieux. 1641

Tissage Mécanique

A vendre ou à louer un établissement à usage de tissage mécanique, pouvant contenir 250 métiers à tisser et accessoires avec machine à vapeur, transmissibles et chauffage; le tout en très-bon état.

S'adresser rue de la Rondelle, 16. 1595

Maison à louer

A louer rue St-Etienne, près le chemin de fer une belle maison avec jardin propre à un rentier ou à un employé.

S'adresser rue du Chemin de Fer, n° 43. 1393

Brasserie

A VENDRE une brasserie en pleine activité sise à Amiens.

S'adresser à M^e HERBERT, notaire à Lille, Grande-Rue, 41.

Maison à louer

A louer, une maison à usage de rentier ou d'employé.

S'adresser rue du Moulin, 46. 1623

Maisons à Louer

A louer 2 maisons, l'une rue des Arts, 91; l'autre, rue d'Inhermann, 92.

S'adresser rue du Grand-Chemin, n° 28. 1188

A Louer

Une grande et BELLE MAISON

à usage de fabricant et négociant rue des Lignes n° 4.

S'adresser rue du Château, 23. 849

A louer

Grande-Rue, 118, une belle maison avec vitrine et deux étages, à usage de magasin.

S'adresser rue St-Georges, 30. 1616

Demande d'emploi

Un homme sérieux, d'un âge mûr, connaissant particulièrement les villes de Roubaix et Tourcoing, demande à faire des recettes et des courses en ville.

Excellentes références, et pour renseignements s'adresser au bureau du Journal. 1488

Demande d'emploi

Une personne sérieuse, dirigeant depuis huit ans l'ouvroir d'un des principaux tissages mécaniques de Roubaix, demande un emploi analogue.

S'adresser au bureau du Journal. 1343 n.

Demande d'emploi

Un jeune homme sérieux et instruit, demande un emploi de garçon de magasin.

S'adresser au bureau du Journal. 1444 n.

Offre d'Emploi

On offre à un homme capable de diriger un peignage, une association ou une commandite

Inutile de se présenter si l'on n'a les capacités voulues.

Réponse par lettre, sous le n° 1637 adressée au bureau du Journal de Roubaix. 163

Métiers mécaniques

On demande des Métiers mécaniques à tisser, ayant servi, mais complets et en bon état. Réponse par lettre au bureau du Journal sous les initiales G. D. 1596

Ourdisseurs

On demande des ourdisseurs chez M. Dubois, rue Duffo, Lille. 1622

Chaudronniers

On demande de bons ouvriers chaudronniers chez M. Faignac Antoine, chaudronnier, rue de l'Aulouette, n° 38.